Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques
Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de Montréal et de Laval

Par courriel

Montréal, le 3 janvier 2024

Objet : Demande d'accès concernant le 9150-1940 Québec inc., 1000, 1014, chemin du Golf, lots 4 929 379-3 à 4 929 381-5, cadastre du Québec, (IDS- arr. Verdun), Montréal (Québec) N/Réf : 200849371 V/Réf : Art 23-24

Madame Art 53-54,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 10 novembre 2023, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande;

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu de l'article 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acces@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Direction régionale de Montréal
5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
www.environnement.gouv.qc.ca

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement

Le 11 décembre 2000

Madame Jean Benoit
Gérante de bureau
RTP Pharma inc.
1000, chemin du Golf
Île des Sœurs (Québec) H3E 1A8

N/Réf. : 7610-06-01-00094211

Objet : Avis de non-assujettissement pour l'implantation d'une entreprise de recherches et développement de médicaments

---

Madame,

Nous avons le plaisir de donner suite à votre demande de certificat d'autorisation datée du 17 novembre 2000 et reçue le 23 novembre 2000 concernant l'objet mentionné en rubrique.

À l'examen de votre demande, nous concluons que l'activité que vous prévoyez exercer ne nécessite pas l'obtention du certificat d'autorisation que le ministre de l'Environnement délivre en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, compte tenu que :

- Cette activité est soustraite à l'application de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement en vertu de l'article 2,5° du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La présente ne vous soustrait pas à l'obligation d'obtenir tout autre permis, approbation ou autorisation qui pourrait être requis le cas

...2

Direction régionale de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 873-4479

Ce papier contient un minimum de 20 % de fibres recyclées de postconsommation.

échéant et de respecter les autres dispositions des lois et règlements du ministère de l'Environnement.

Espérant que le tout sera à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur adjoint du
Service industriel, p.i.

pour Gérard Cusson

GC/GP/md

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune
Direction régionale - Environnement
de Montréal et de Lanaudière
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : (514) 873-3636 - Télécopieur : (514) 864-1990

Montréal, le 11 octobre 1994

Monsieur Guy Deschamps
Communauté urbaine de Montréal
Service de l'environnement
Direction de l'assainissement
de l'air et de l'eau
827, boulevard Crémazie Est
Bureau 201
Montréal (Québec)
H2M 2T8

N/Réf.: 7510-06-01-65320-07

Objet : Lieu non autorisé d'élimination de déchets solides
1014, chemin du Golf, Île-des-Soeurs, Verdun, lot 4740-172

Monsieur,

Par la présente, nous vous avisons que l'inspection du 16 septembre dernier nous a permis de constater que la compagnie les Entreprises Canbec construction inc. s'est conformée à l'avis d'infraction du 17 juillet 1994 concernant le sujet cité en rubrique.

À la suite des corrections apportées nous considérons le dossier clos.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional adjoint - Environnement,

Daniel Leblanc, ing.

DL/JPF/hd

Ce papier contient 50 % de fibres recyclées, dont 10 % après consommation

RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 94 / 09 / 16 (A / M / J) N/RÉFÉRENCE : 7510-06-01-65320-07

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jean-Pierre Filiatrault

. LIEU INSPECTÉ
1014 chemin Golf. Cowbec.
lot: 4740-172
Ile du Sous-Vendre

. ADRESSE POSTALE (si différente)
Les Ent. Cowbec Saint Jean
545 avenue Smart
H4X 1S6

. PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION — TÉLÉPHONE

. BUTS : SUIVI - DIAGNOS D'INFRACTION

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Cette visite nous a permis de constater que le site a été nettoyé conformément à l'avis d'infraction. Les photos prises montrent l'état du site.

3. CONCLUSION

Les déchets ont été enlevés conformément à l'avis d'infraction du 27 juillet 1994.

4. RECOMMANDATIONS

Fermer le dossier

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : Filiatrault Jean-Pierre (nom) (signature) 94 / 09 / 30 (A / M / J)

. VÉRIFIÉ PAR : Yves Marquis (nom) (signature) 94 / 10 / 06 (A / M / J)

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :
- D'accord. Fermer le dossier et aviser le plaignant par lettre

DOSR (92-06-29)

1

2

3

(1) Ser: Jean Pierre Gleichenhaft: 7510-06-01-65320-07
101H chemin Golf - CANBEC - Ile des Sœurs.
16 septembre 1994.
— Dossiers enlevés.

(2) Ser: Jean Pierre Gleichenhaft: 7510-06-01-65320-07
101H chemin Golf - CANBEC - Ile des Sœurs.
16 septembre 1994
— Dossiers enlevés.

(3) Ser Jean Pierre Gleichenhaft: 7510-06-01-65320-07
101H chemin Golf - CANBEC - Ile des Sœurs
16 septembre 1994.
— Dossiers enlevés.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune
Direction régionale de Montréal et de Lanaudière
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec)
H1T 3X9

CERTIFIÉ

Montréal, le 27 juillet 1994

AVIS D'INFRACTION

Les Entreprises Canbec
construction inc.
599, avenue Smart
Montréal (Québec)
H4X 1S6

N/Réf. : 7510-06-01-65320-07

Objet : Lieu non autorisé d'élimination de déchets solides
1014, chemin du Golf, Île-des-Soeurs, Verdun, - lot 4740-172

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 15 juillet 1994 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

1. - Lieu non autorisé d'élimination de déchets solides;
   - Loi sur la qualité de l'environnement
     . article 66.

2. - Propreté du terrain;
   - Règlement sur les déchets solides
     . article 134.

Ce papier contient 50 % de fibres recyclées, dont 10 % après consommation.

N/Réf. : 7510-06-01-65320-07 Le 27 juillet 1994

Nous vous demandons donc de procéder d'ici le 29 août 1994 aux corrections qui s'imposent.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec monsieur Yves Marquis, chef de division - contrôle par intérim au (514) 873-4359.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Daniel Leblanc, ing.
Directeur régional adjoint - Environnement

JPF/hd

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale

RAPPORT D'INSPECTION

DOSSIER : 7510-06-01-65320-07 DATE DE RÉDACTION : 94 / 07 / 25 (A / M / J)

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 94 / 07 / 15 (A / M / J)

HEURE : - Arrivée : 9 40
- Départ : 10 15

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jean-Pierre Filiatrault

. ACCOMPAGNÉ(E) DE : M. Guy Deschamps, Cum.-Env.

. LIEU INSPECTÉ :
1014 ch. golf - CANBEC
lot : 4740-172
Ile des Soeurs - Verdun

. ADRESSE POSTALE (si différente) :
Les Ent. CANBEC const. Inc. (locataire)
555, avenue Smart, Mtl. M4X 1S6

WEISSBOURD, BERNARD & LÉGER Gerald (prop.)
/ [redacted]

. PLAIGNANT(E) : Rencontré(e) oui [ ] non [ ]
NOM/ADRESSE — TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
M. Roger Chartrand (Les Ent. Canbec const. Inc.)	481-1221

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :
PHOTO(S) [✓] Nombre 7
CROQUIS [✓]
PLAN(S) [ ] #
CARTE(S) [ ] #

ÉCHANTILLONS
[ ] EAU [ ] AIR [ ] SOL [ ] FLORE [ ] FAUNE [ ] DÉCHETS

- AUTRE(S) ANNEXE(S) [ ] PRÉCISEZ
1.
2.

. OBJET(S) : INSPECTION de contrôle

(BR)

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7510-06-01-05320-07 DATE DE RÉDACTION : 94 / 07 / 25
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

L'inspection du 25 juillet 1994, avait pour but de vérifier le bien fondé de la plainte.

Lors de cette visite, j'étais accompagné de M. Guy Deschamps, biologiste au Service de l'Environnement de la Communauté urbaine de Montréal et on a constaté que :

- le locataire (les Entreprises Sanbec Construction Inc.) avait pour mission d'enlever les déchets solides provenant des pièces de béton et d'asphalte pour les transporter vers un site autorisé (Miron) selon les informations obtenues de M. Roger Chartrand, responsable des opérations chez CANBEC.

Les photos annexées # 1 à 7 inclusivement montrent l'état du site.

Le responsable des travaux M. Roger Chartrand nous mentionne que les travaux devraient être terminés vers le 22 août 1994.

Page ___ de ___

(BP-05)

RAPPORT D'INSPECTION

DOSSIER : 9510-06-01-65320-07 DATE DE RÉDACTION : 84 / 07 / 25
A M J

3. CONCLUSION

Il y a infraction à la loi sur la qualité de l'environnement article 66 et au Règlement sur les déchets solides article 134.

Page ____ de ____

RAPPORT D'INSPECTION

N° DOSSIER : 7510-06-01-65320-07 DATE DE RÉDACTION : 94 / 07 / 25
A M J

4. RECOMMANDATION(S)

Enrobe mur point d'injection.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : Filles Tanguay J. Pierre (nom) (signature) 94 / 07 / 25
A M J

. VÉRIFIÉ PAR : Yves Marquis (nom) (signature) 94 / 07 / 26
A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

- D'accord avec la recommandation.
- Faire le suivi

Page ___ de ___

(05)

CROQUIS

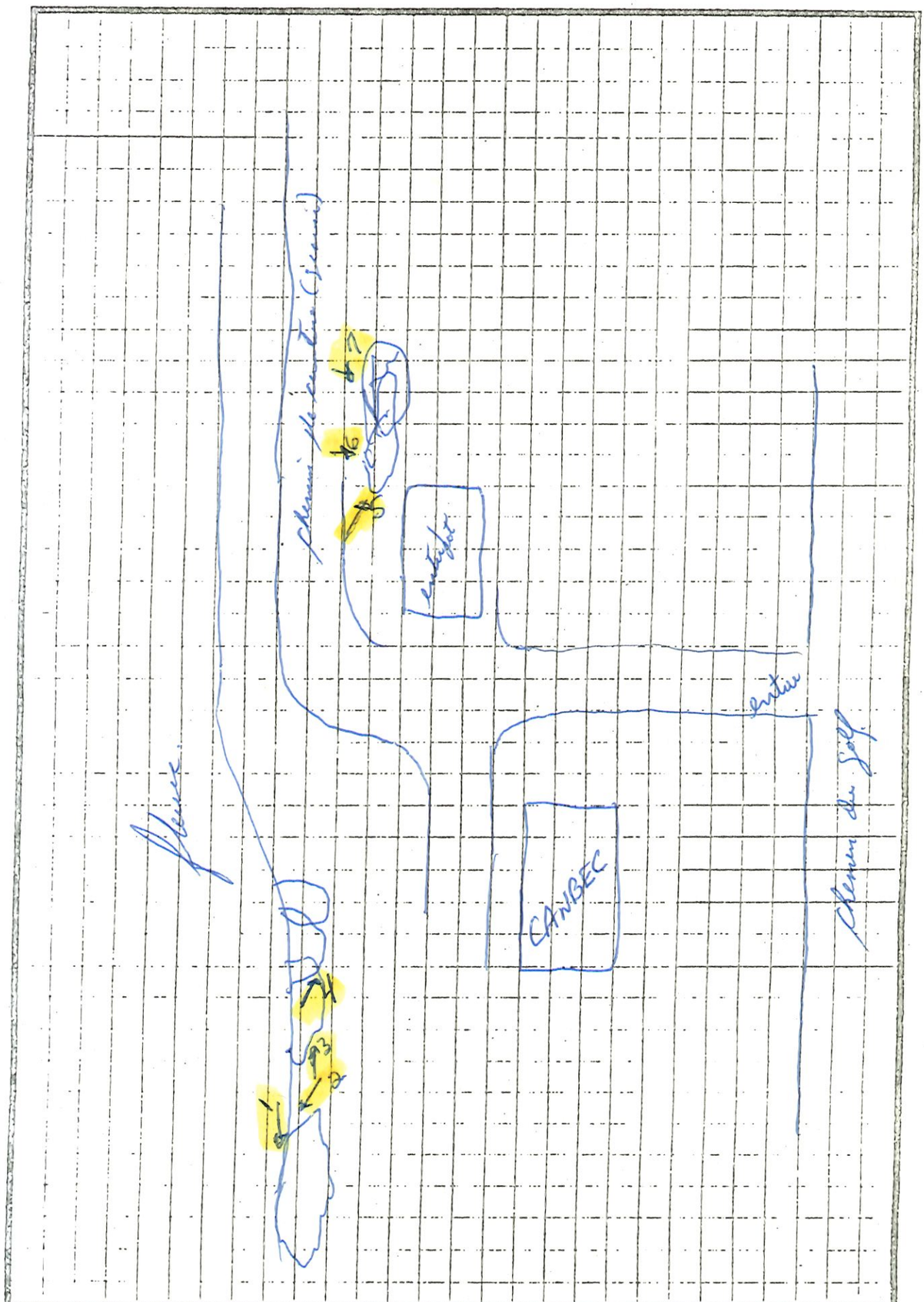

Croquis dessiné par:

NOM: Filiatrault, J. Pierre

SIGNATURE: [signature]

DATE: 94/07/25

N/DOSSIER: 7510-06-01-65320-07

LIEU: 1014 à chemin du Golf.

SECTEUR: Verdun

*NOTE:

- Aucune estimé
- → dir. photo.

DOSR 92-01-29

1

2

3

4

5

6

7

(1) for: Jean-Jacques Pittschauff: 7510-06-01-65320-07
15 juillet 1994: Lac ent. CANBEC Const. Inc. - 1014
Chemin Golf.
- Rive & littoral

(2) for: Jean Jacques Pittschauff. 7510-06-01-65320-07
15 juillet 1994 Lac ent. CANBEC Const. Inc. 1014
Chemin Golf.
- Rive partiellement nettoyée.

(3) for: Jean Jacques Pittschauff: 7510-06-01-65320-07
15 juillet 1994 Lac ent. CANBEC. Const. Inc. 1014
Chemin Golf
- Déchets solides

(4) for Jean Jacques Pittschauff: idem #3
- Déchets solides.

(5) for: Jean Jacques Pittschauff: idem #3
- Déchets solides

(6) for. Jean Jacques Pittschauff: idem #3
- Déchets solides

(7) for: Jean Jacques Pittschauff: idem #3
- Déchets solides.

FORM #2016